

**PORTANT TARIFICATION DE  
FORMATION CONTINUE : LE TRAVAIL À 4 MAINS COMMENT Y PARVENIR**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°2017-10-27-23 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 27 octobre 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

**ARRETE**

La tarification de FORMATION CONTINUE : LE TRAVAIL À 4 MAINS COMMENT Y PARVENIR comme suit :

| Type          | Intitulé                                | Responsable Pédagogique | Volume horaire global | Effectif minimum | Tarification 2017 - 2018                                                            | Commentaires                  |
|---------------|-----------------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Journée de FC | LE TRAVAIL À 4 MAINS COMMENT Y PARVENIR | Pierre Henri WEILBACHER | 7h00                  | 5                | Praticien : 330 euros<br>Assistant : 250 euros<br>Praticien + assistant : 500 euros | Intervenant : Mme DENYS Kathy |

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/12/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


  
 Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

07 DEC. 2017

- Publié le 07 DEC. 2017

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.